PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION SPORTIVE.

SEANCE du 16 MARS 2024

PRESIDENT : A. NIO
PRESENTS : D. MOISAN - C. BERNARD

Match du 10 Mars 2024 – LOCQUELTAS LOCMARIA GL / SENE FC Challenge Bertrand CRETE

Arbitre Rémy PRIGENT.

Confirmation des réserves déposées sur la feuille de match papier par LOCQUELTAS LOCMARIA GL sur la participation et la qualification à ce match de l'ensemble des joueurs de SENE FC susceptibles d'avoir participé à au moins une rencontre concernant une division supérieure à la dernière division de district.

La commission **DIT** les réserves recevables en la forme, jugeant sur le fond après contrôles des feuilles de matches des équipes de R1 Poule B, D1 Poule D et D2 Poule G **DIT** tous les joueurs régulièrement qualifiés pour la rencontre en rubrique, par ces motifs **CONFIRME** le résultat acquis sur le terrain, SENE FC est qualifié pour la suite de la compétition

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la Commission d'appel du District du Morbihan, dans un délai de deux jours à compter du lendemain du jour de la notification, Article 98.1 des Règlements de la Ligue de Bretagne.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION
A. NIO